

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord



Réunion annuelle du Groupe consultatif sur le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP)

***Montréal (Québec) Canada
20 et 21 octobre 2004***

**Sommaire de la réunion, réponse aux observations et orientations proposées pour le rapport
À l'heure des comptes 2003**

Pour tout complément d'information sur le projet de RRTP nord-américain :

Victor Shantora
Chef, Polluants et santé
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, Bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300
Télec. : (514) 350-4314
Courriel : vshantora@ccemtl.org
www.cec.org
www.cec.org/takingstock/

SOMMAIRE DE LA RÉUNION CONSULTATIVE, RÉPONSE AUX OBSERVATIONS ET ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE RAPPORT À L'HEURE DES COMPTES 2003 SUR LES REJETS ET LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN AMÉRIQUE DU NORD

Montréal (Québec) Canada, les 20 et 21 octobre 2004

Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a organisé une réunion publique à Montréal (Québec) Canada pour favoriser l'échange d'idées et obtenir l'avis des intervenants sur la mise au point du rapport *À l'heure des comptes 2003*. Publié dans le cadre d'une série annuelle, ce rapport analyse les données publiquement accessibles de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, du *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et, lorsque c'est possible, du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminants* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique.

Environ 35 représentants du milieu universitaire, de groupes non gouvernementaux, d'associations industrielles et des pouvoirs publics du Canada, du Mexique et des États-Unis ont assisté à la réunion du Groupe consultatif pour discuter de la mise au point du rapport *À l'heure des comptes*. La liste des participants est présentée à l'annexe A. Avant la réunion, on avait distribué un document de synthèse et d'information intitulé *Consultations for the Taking Stock 2003 report on North American Pollutant Releases and Transfers* (Consultations sur le rapport *À l'heure des compte 2003* sur le projet de RRTP nord-américain). On peut consulter ce document sur le site Web de la CCE à l'adresse <www.cec.org> ou en faire la demande.

Le présent document récapitule les discussions tenues dans le cadre de la réunion publique sur l'évolution des RRTP des trois pays, les activités industrielles relatives aux RRTP nationaux et les possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2003*. Il décrit également les grandes orientations de ce rapport.

La CCE a reçu une observation écrite de Raul Pacheco-Vega, qui souligne la nécessité de diffuser plus largement les conclusions des rapports de la série *À l'heure des comptes* et le développement du RETC du Mexique. L'auteur fait également valoir l'importance d'une collaboration entre l'industrie et les ONG au Mexique, la pertinence d'une intégration du projet de RRTP avec d'autres programmes de la CCE et la possibilité d'accroître la participation à cette réunion, peut-être en organisant un symposium.

La CCE remercie les membres du Groupe consultatif pour leurs observations et leurs suggestions ainsi que pour leur dévouement remarquable au rapport *À l'heure des comptes* et au projet de RRTP de la CCE. Les observations sur le rapport *À l'heure des comptes* sont acceptées en tout temps.

Sommaire de la réunion

Douglas Wright, directeur des programmes de la CCE, a souhaité la bienvenue aux participants. Victor Shantora, chef du secteur de programme relatif à la santé et aux polluants de la CCE, a exposé les principaux objectifs de la réunion : approfondir nos connaissances sur le RRTP nord-américain, évaluer les progrès accomplis au Canada, au Mexique et aux États-Unis au niveau des RRTP nationaux, analyser les solutions possibles pour intensifier l'échange d'expertise de part et d'autre de la frontière et pour obtenir des commentaires et des suggestions sur le rapport *À l'heure des comptes*. En outre,

Victor Shantora et Talli Nauman ont rendu hommage à l'un des premiers défenseurs du RETC, Gildardo Agosta, décédé en septembre 2004.

1. Mise à jour par pays

1.1 Mise à jour sur l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada

Arun Chatterjee du programme de l'INRP à Environnement Canada a fait le point sur les événements récents :

- ◆ Les données sur les principaux contaminants atmosphériques (PCA) sont disponibles pour la première fois pour l'année de déclaration 2002.
- ◆ L'INRP a modifié les exigences pour l'année de déclaration 2003 : décomposition obligatoire des composés organiques volatiles en substances chimiques individuelles; ajout du phosphore et du sulfite de carbone, regroupement des nonylphénols et dérivés éthoxylés, modification de l'exemption accordée au secteur en amont de la production de pétrole et de gaz.
- ◆ Statistique Canada recueillera les données sur les émissions de gaz à effet de serre.
- ◆ Quelques changements sont proposés pour les années de déclaration 2004 et 2005.
- ◆ En 2003, environ 7 800 établissements ont fait 15 413 déclarations relatives à des rejets ou transferts de substances chimiques.
- ◆ L'INRP a réorganisé sa méthode de classification en trois catégories : rejets, élimination et recyclage/récupération d'énergie. Les rejets comprennent les rejets dans l'air et dans l'eau ainsi que les déversements, fuites et autres dans le sol. L'élimination finale est divisée en deux catégories : l'élimination sur place (enfouissement, épandage, injection souterraine) et l'élimination hors site (enfouissement, épandage, injection souterraine et stockage). Les transferts hors site englobent le traitement physique, chimique et biologique, l'incinération et les transferts à l'égout. Enfin, le recyclage comprend la récupération d'énergie et le recyclage.
- ◆ D'autres discussions pourraient avoir lieu sur la tâche que constitue la communication des renseignements.

Interrogé au sujet de la fiabilité des données, particulièrement sur les PCA, M. Chatterjee a répondu qu'Environnement Canada étudie des solutions en vue d'améliorer la qualité des données. Il a précisé que les données de l'INRP sont utilisées par la section d'évaluation d'Environnement Canada aux fins de catégorisation des procédés chimiques et d'élaboration des Standards pancanadiens.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web de l'INRP à l'adresse <www.ec.gc.ca/pdb/INRP> ou contacter le bureau de l'INRP d'Environnement Canada au +1 (819) 953-1656 ou par courriel à l'adresse <INRP@ec.gc.ca>.

1.2 Mise à jour sur le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC) du Mexique

Maricruz Rodriguez Gallegos, du Bureau de la gestion de la qualité de l'air et du RETC, *Directora de Registros y Licencias, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles, Semarnat), a fait le point sur les activités en cours au Mexique en ce qui concerne le RETC.

En décembre 2001, le Mexique a révisé la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement) en vue d'instaurer une déclaration obligatoire visant l'ensemble du *Cedula de Operation Anual* (COA, Certificat annuel d'exploitation), y compris la section V qui exige la déclaration de substances chimiques spécifiques et qui s'apparente à l'INRP et au TRI. Le COA est un système intégré qui astreint les établissements à déclarer leur consommation d'eau et d'énergie, la gestion des déchets dangereux ainsi que leurs émissions de PCA, de gaz à effet de serre et de substances toxiques précises. Les industries devront présenter leur rapport aux autorités dont elles relèvent – fédérales, étatiques ou locales. La déclaration fera intervenir les trois paliers d'administration.

Auparavant, les industries relevant de la compétence fédérale faisaient des déclarations volontaires fondées sur la norme NMX-118 SCFI-2001, qui énumère 104 substances chimiques et ne comprend pas de seuils de déclaration. On utilisera les données recueillies aux termes de la norme NMX pour réviser la liste des substances chimiques et fixer les seuils de déclaration de la norme mexicaine officielle (NOM). Un logiciel de déclaration est également en développement.

En juin 2004, le Mexique a publié un règlement instituant la déclaration obligatoire. M^{me} Gallegos a passé en revue les clauses du règlement en expliquant quelles industries étaient soumises à la déclaration obligatoire et comment l'information devait être présentée et traitée. Selon les premières estimations, entre 2 500 et 3 000 établissements des 11 secteurs relevant de la compétence fédérale devront présenter un rapport au gouvernement fédéral. En incluant la déclaration sur la production de déchets dangereux aux termes du COA, entre 15 000 et 20 000 autres établissements s'ajouteront à ce nombre. Environ 20 000 autres établissements dans les secteurs de compétence étatique, comme l'alimentation et les services, devront faire une déclaration aux autorités de l'État. Selon les prévisions, 17 p. 100 des industries faisant une déclaration au RETC seront des micro-entreprises, 35 p. 100 des petites entreprises, 27 p. 100 des moyennes entreprises et 26 p. 100 de grandes entreprises.

Le bureau du RETC œuvre avec les États à l'élaboration du mécanisme de déclaration national et étatique. Quinze ententes de coordination ont été conclues entre les États et l'Administration fédérale en vue de préciser les rôles, l'information commune et les mécanismes de communication. Les autorités étatiques délimiteront les secteurs industriels étant de la compétence étatique et municipale qui devront présenter une déclaration. Pour l'heure, 13 villes possédant les concentrations d'industrie les plus grandes participent au processus. (Le Mexique est composé de 32 États et d'environ 2 500 villes.) Les États transmettront l'information recueillie au gouvernement fédéral, qui compilera ensuite ces données dans un rapport national. L'État d'Aguascalientes a déjà recueilli des données par voie électronique pour les années de déclaration 2001, 2002 et 2003. L'élaboration du règlement et du format est en cours; ils devraient normalement être publiés cet hiver. Donc, la première année de déclaration obligatoire au RETC serait 2005.

Après son exposé, M^{me} Gallegos a répondu à une série de questions. Certaines préoccupations ont été soulevées, notamment relativement au type de système de classification des industries utilisé, à la méthode choisie pour fixer les seuils de déclaration et à l'élaboration d'une liste de substances chimiques.

L'objectif était de mettre en train un système utile et comparable. S'agissant de l'accès public aux données, elle a souligné que toutes les données recueillies après décembre 2001 sont considérées comme publiques. L'information reçue en 2002 sera publiquement accessible et présentée par établissement, par substance et par milieu (air, eau, terre), pour la liste des 104 substances chimiques. Le nom de l'établissement, son emplacement ainsi que ses quantités de rejets et de transferts seront rendus publics, tandis que l'information sur les procédés et les moyens de production ne sera pas

divulguée. Certaines personnes étaient d'avis que l'article 27, qui décrit l'utilisation permise de l'information et les sanctions en cas d'usage abusif, crée une confusion inutile. Certains préconisaient une collaboration plus étroite au processus d'élaboration et une meilleure diffusion des propositions à l'industrie. Quant à savoir si les trois paliers de déclaration utiliseront le même formulaire, M^{me} Gallegos a expliqué que les intervenants s'efforçaient de créer un format commun, mais que certains États pourraient préciser leurs données dans une annexe.

Pour tout complément sur le RETC, consulter le site Web à l'adresse <www.semarnat.gob.mx> ou communiquer avec Ing. Sergio Sánchez Martínez par courriel au <sergio.sanchez@semarnat.gob.mx> ou par téléphone au + (55 5) 624 3404 or 3624, ou M en C. Maricruz Rodriguez Gallegos par courriel au <mrgallegos@semarnat.gob.mx> ou par téléphone au +(55 5) 624 3389.

1.3 Mise à jour sur le *Toxics Release Inventory* (TRI) des États-Unis

Michelle Price, spécialiste en protection de l'environnement de la *Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, a commenté le programme du TRI :

- Le TRI rend obligatoire la déclaration d'environ 650 substances chimiques par 24 000 établissements; en règle générale, cela donne lieu à près de 100 000 déclarations de rejets ou transferts de substances chimiques. Le TRI a évolué depuis sa création en 1998, et la liste des substances chimiques et des secteurs visés s'est élargie.
- La présentation des quantités dans le TRI a été modifiée : dans les catégories sur place et hors site, les données relatives à l'injection souterraine et à l'enfouissement sont maintenant présentées séparément pour l'air et pour l'eau.
- En 2002, on a enregistré une baisse de 15 p. 100 imputable à une réduction des obligations de déclaration dans le secteur des mines de métaux. Selon une décision judiciaire, il n'est plus obligatoire de déclarer les quantités de déchets de roche. Compte non tenu des déclarations du secteur des mines de métaux, il y a eu une augmentation. Cela dit, une fonderie de cuivre a déclaré une importante augmentation ponctuelle et, exclusion faite de cet établissement, les quantités ont diminué dans l'ensemble.
- Les services publics d'électricité contribuent pour une plus grosse part (23 p. 100) depuis que la part du secteur des mines de métaux a diminué.
- Les responsables du TRI veulent améliorer la collecte des données en amont. À cette fin, l'EPA est à mettre au point un logiciel de déclaration électronique sur le Web, qui intègre des données de qualité Web.
- On est en train d'élaborer une règle afin d'élargir la collecte d'information sur les dioxines et le furane, incluant les données exprimées sous forme d'équivalence de toxicité (ET). Cette règle devrait normalement être proposée cette année.

- Les données du TRI seront rendues publiques en deux temps : d'abord, on publiera uniquement les données déclarées par les établissements pour 2003 dans la publication *Envirofacts* (novembre 2004). Ensuite, on publiera les données analysées (publication prévue pour mars 2005) et on mettra l'accent sur des produits utilisant Internet, comme TRI Explorer.
- L'EPA envisage également d'alléger la tâche que constitue la déclaration. Elle pourrait entre autres modifier le formulaire « Form R » du TRI pour permettre l'extraction de certaines données d'autres systèmes d'information (latitude/longitude, numéros de permis) ou apporter des changements au programme, comme on le décrit leur document de possibilités.
- En mars 2003, l'EPA a proposé de remplacer les codes de classification type des industries des États-Unis par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), sans modifier le régime des établissements astreints à une déclaration au TRI. L'EPA s'attend à établir la règle définitive en 2005 et à la mettre en œuvre au cours de l'année de déclaration 2006.
- Le TRI s'affaire à élaborer une règle visant le secteur minier à la lumière de la publication de plusieurs décisions judiciaires. Cette règle précisera la définition des activités d'extraction et d'enrichissement aux fins de la détermination des seuils du TRI. L'EPA devrait proposer cette règle en 2005.

À la suite de son exposé, Michelle Price a répondu à une série de questions. Plusieurs personnes voulaient savoir comment s'expriment les émissions du point de vue de la production. M^{me} Price a expliqué que le TRI analyse les données par secteur et examine peut-être l'intensité (émissions par production). Katherine Harrison a indiqué que ses collègues et elle-même étaient en train de faire une comparaison des émissions/tâches entre le TRI et l'INRP. Certains participants ont déclaré que des données sur l'intensité seraient utiles, mais qu'elles devraient compléter et non remplacer les données sur les émissions totales. D'autres ont fait part des problèmes posés par l'utilisation de l'indice de production du TRI parce qu'il varie au sein d'un même établissement et entre les secteurs, et qu'il ne possède pas l'uniformité et la qualité nécessaires à la comparabilité.

Selon certaines personnes, le TRI pourrait analyser l'impact des récentes décisions judiciaires concernant le secteur minier. D'autres ont affirmé que la modification des exigences complique l'analyse des tendances dans le temps et ils ont proposé l'ajout d'une case qui serait cochée par les établissements qui auraient déclaré ces quantités de toute façon, sans égard à la modification des exigences de déclaration. D'autres ont exprimé des préoccupations au sujet des options d'allègement de la tâche que constitue la déclaration et des problèmes posés par la mise en place de changements fondés sur les quantités de recyclage, puisque le recyclage n'est pas défini dans le TRI.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web du TRI à l'adresse <www.epa.gov/tri> ou TRI Explorer à l'adresse <www.epa.gov/triexplorer>. On peut également contacter l'équipe de soutien du *TRI Users Support* au 1 800 424-9346 aux États-Unis ou au +1 (202) 260-1531 ailleurs.

2. Mise à jour de la CCE sur les activités du projet de RRTP

Doug Wright, directeur des programmes de la CCE, a donné un bref aperçu des événements récents à la CCE. Il a parlé de l'examen décennal de la CCE qui a débouché en 2004 sur la Déclaration de Puebla signée par le Conseil, formé des ministres de l'Environnement (disponible à l'adresse www.cec.org). La déclaration énonce les trois priorités sur lesquelles s'appuieront les travaux futurs de la CCE : 1) le renforcement des capacités; 2) l'environnement et le commerce; 3) l'information nécessaire à la prise de décisions. Les travaux actuels de la CCE, y compris le programme du RRTP, sont évalués en fonction de ces trois priorités afin d'améliorer les travaux futurs.

Vic Shantora, chef du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, a ensuite fait le point sur les activités de la CCE relativement au RRTP, qui sont résumées plus loin. Dans son exposé d'introduction, il a indiqué qu'il était intéressé à recevoir des suggestions sur la structure et le sujet de la réunion de l'an prochain. Il a ajouté que la CCE avait fait un effort spécial pour inclure l'industrie dans cette réunion, en ajoutant des exposés de représentants de l'industrie et en lançant d'autres invitations. Il est prêt à recevoir des suggestions sur les façons d'accroître l'intérêt de l'industrie pour ces réunions.

2.1 Rapport À l'heure des comptes

Le rapport annuel *À l'heure des comptes* brosse un tableau des rejets et des transferts de produits chimiques en Amérique du Nord. Il utilise un ensemble de données appariées sur des substances chimiques et des secteurs communs au TRI et à l'INRP. Dans l'avenir, les rapports *À l'heure des comptes* utiliseront les données du programme de RETC du Mexique. Le rapport *À l'heure des comptes 2002* analyse plus de 200 substances chimiques, présente une tendance sur huit ans et renferme des données sur les substances toxiques persistantes bioaccumulables et les PCA. En outre, les utilisateurs peuvent faire des recherches personnalisées dans la base de données appariées à l'aide de l'outil *À l'heure des comptes* en ligne, disponible à l'adresse <www.cec.org/takingstock/>.

Au printemps 2004, on a publié un rapport préliminaire sur les données du RRTP et la santé des enfants afin de recueillir des observations. Plus de 25 observations ont été reçues, et un groupe d'experts scientifiques a été saisi du rapport à l'automne 2004. Le rapport final, qui présente les données de 2002, devrait être publié à l'automne 2005.

Le rapport *À l'heure des comptes 2002* est en cours de préparation et il devrait normalement être publié au printemps 2005. Il présentera une analyse sur le plomb en fonction des seuils abaissés, les progrès accomplis au Mexique, des analyses des tendances et des PCA.

2.2 Plan d'action relatif aux RRTP nationaux

En juin 2002, le Conseil a adopté le Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord (résolution 02-05 disponible à l'adresse http://www.cec.org/files/PDF/POLLUTANTS/PRTRActionPlan_fr.pdf). Fruit d'une collaboration entre les trois programmes de RRTP nationaux, le Plan d'action présente les progrès accomplis, cerne les secteurs où une amélioration s'impose et décrit des mesures précises que doivent prendre les RRTP nationaux. Il étudie également certains problèmes actuels au niveau de la comparabilité, dont les seuils de déclaration, la classification des industries, la couverture des secteurs industriels, les listes de substances chimiques, l'accessibilité publique et la confidentialité des données. Une version actualisée du Plan d'action est en préparation.

Les participants ont fait remarquer que les mesures gouvernementales visant à alléger la tâche que constitue la déclaration se répercutent également sur la comparabilité. Ils préconisent une évaluation plus officielle de l'impact des modifications proposées sur la comparabilité des RRTP nationaux. La CCE pourrait fournir un avis sur méthodes proposées pour alléger la déclaration et leurs répercussions sur la comparabilité.

Les activités futures du programme du RRTP comprennent la rédaction des rapports *À l'heure des comptes 2002* et *2003*, l'actualisation du Plan d'action, l'assistance au Mexique ainsi que des activités internationales.

Un participant voulait savoir pourquoi le Mexique s'est retiré de l'équipe trilatérale de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement (SEE). On a expliqué que même s'il ne faisait plus partie de l'équipe SEE, le Mexique demeurerait très engagé dans les travaux de la CCE visant à élaborer des indicateurs de la santé des enfants et de l'environnement, par l'intermédiaire de son Ministère de la Santé. Un autre participant a souligné qu'ils avaient des fonds de départ à la CCE afin d'élaborer une proposition visant à encourager la collaboration entre l'industrie, les ONG et les pouvoirs publics au sujet des RRTP.

2.3 Mise à jour au sujet du programme de la CCE sur la qualité de l'air : rapport sur les émissions atmosphériques des centrales électriques nord-américaines

Paul Miller, gestionnaire de programme, Qualité de l'air, à la CCE, a donné un aperçu du rapport sur les émissions des centrales électriques du Canada, du Mexique et des États-Unis qui sera publié sous peu. Cette étude documente la situation énergétique, la combinaison actuelle de combustibles et les émissions de dioxydes de soufre, d'oxydes d'azote, de mercure et de dioxydes de carbone des centrales dans les trois pays. Les émissions et les taux d'émissions sont répertoriés par pays et par établissement. Le rapport, publié en janvier 2005, est disponible à l'adresse <www.cec.org>.

3. Exemples d'initiatives de l'industrie

L'industrie joue un rôle déterminant dans le suivi des données et l'exploitation des possibilités d'amélioration. Trois orateurs ont analysé les mesures prises dans leur secteur afin d'améliorer la déclaration et les résultats en matière d'environnement des RRTP.

3.1 Initiatives de l'industrie au Canada

Catherine Cobden, vice-présidente, environnement, de l'Association des produits forestiers du Canada, a fait un exposé sur l'industrie des produits forestiers au Canada, l'évolution des rejets dans l'environnement et les efforts déployés par l'Association en vue d'améliorer la déclaration à l'INRP. L'industrie des produits forestiers fournit du travail à plus d'un million de Canadiens dans 150 moulins à pâtes et papier et 1 000 scieries. Chef de file en matière de certification forestière, ce secteur a investi 8 milliards \$CAN dans l'assainissement de l'environnement depuis 1990.

La déclaration à l'INRP pose plusieurs défis, notamment en ce qui concerne la diversité des secteurs, l'exactitude des données, la complexité de plus en plus grande du programme de l'INRP, le risque de décisions gouvernementales malavisées et l'intérêt pour les collectivités. L'Association s'est attaquée à ces problèmes en préconisant une participation active des intervenants et une intervention dynamique pour assurer la qualité et l'uniformité des données et combler les lacunes en matière d'information. M^{me} Cobden a ajouté que le Canada et les États-Unis utilisent des espèces d'arbre différentes, ce qui explique certaines différences entre les déclarations au TRI et à l'INRP dans ce secteur.

L'Association a investi 1,5 million \$CAN dans la création d'outils de déclaration à l'INRP pour ce secteur et 2,5 millions \$CAN dans des mesures sur le terrain visant à corriger les déficiences d'information et à vérifier les facteurs d'émission et les procédures de qualité. Les connaissances ainsi acquises ont été mises à profit dans la révision du manuel de déclaration. De plus, on a élaboré un outil de déclaration destiné au sous-secteur du bois d'œuvre. L'Association a rédigé une entente technique avec l'INRP afin d'encourager la coopération.

Pendant la discussion qui a suivi l'exposé, les participants ont manifesté leur appui aux efforts déployés par l'industrie pour améliorer la qualité des données. Une participant a souligné que le comité local d'experts n'avait pas connu le même succès dans sa collectivité.

3.2 Initiatives de l'industrie au Mexique

María de Lourdes Ugarte Bazan, directrice de la planification du contrôle environnemental pour la société Volkswagen de México à Puebla, a décrit les activités de fabrication de Volkswagen (VW) au Mexique; VW y construit 16 000 voitures par jour et exporte environ 90 p. 100 de sa production. VW s'intéresse au développement durable ainsi qu'au « paradigme économique, social et environnemental » et vient de signer une politique environnementale publiquement accessible. En l'absence de réglementation au Mexique, VW s'enlignait sur la réglementation allemande, qui est très sévère au chapitre de l'environnement. Selon VW, le RETC procurera des avantages en matière de la transparence, de crédibilité et de potentiel d'investissement global. Par contre, le RETC pourrait ouvrir la voie aux attaques des ONG et médias, ternir l'image de l'entreprise et se répercuter sur le marché.

La gestion de l'eau est le plus gros problème environnemental à l'usine de VW, qui a été équipée de plusieurs nouvelles techniques afin de réduire la consommation d'eau par voiture de sept mètres cubes (m^3) à quatre m^3 . VW a instauré son système de gestion environnementale en 2000, a obtenu l'homologation ISO 14001 et a adopté des pratiques de prévention de la pollution; elle a notamment remplacé la peinture à base de solvant par la peinture à base d'eau. Cette mesure a permis de réduire les émissions de carbones organiques volatiles de 91 grammes par m^3 en 1998 à 44 grammes par m^3 en 2003. Et les mesures environnementales n'ont pas d'incidence sur les revenus : le coût de l'élimination des déchets dangereux (7 millions \$US) est entièrement financé par les revenus tirés de la vente de matières recyclables.

VW utilise 20 indicateurs environnementaux et possède l'information pouvant être requises par le RETC. L'entreprise aimerait en savoir davantage sur les obligations en vertu du RETC, les formats de déclaration, la réaction du public à l'information ainsi que sur les mécanismes de déclaration au Canada et au États-Unis.

3.3 Initiatives de l'industrie aux États-Unis

Randy Armstrong, gestionnaire de la confirmation et de la consultation pour Shell, a parlé de son expérience de la participation communautaire dans la surveillance environnementale à l'usine de Norco près de la Nouvelle-Orléans (Louisiane). Selon M. Armstrong, le TRI est le programme le plus efficace aux États-Unis pour réduire les rejets dans l'air. Cinq fabricants de produits chimiques sont en activité dans cette ville de 4 000 habitants. L'usine de Norco rejette des quantités considérable d'émissions visées par le TRI; en 2002, elle a déclaré des émissions de 1,6 million de livres par suite de la production de benzène, de butadiène et de méthyle éthyle cétone.

Conscients des inquiétudes de la collectivité, Shell et d'autres ont fait appel à la collectivité pour tenter de répondre à série de questions : « Qu'est-ce qu'il y a dans l'air? Qu'est-ce qui est différent dans quartier? Est-ce que ces niveaux sont dangereux? Est-ce qu'il y a des substances chimiques dans l'air qui sont néfastes pour notre santé? » Avec l'aide de la collectivité et en s'appuyant sur les données du TRI, Shell a conçu un réseau d'échantillonnage de l'air pour 148 substances chimiques. L'entreprise a mis sur pied une équipe d'intervention chargée de répondre rapidement aux questions des citoyens et d'informer la population, au moyen de présentations, de conférences, de bulletins, de vidéos et d'un outil de signalement sur le Web. Les fuites ont été rapidement colmatées.

Les données sur le santé des employés sont utilisées dans une étude sur la santé. Avec le temps, certains citoyens ont été rassurés par les données sur l'air et ont demandé le retrait des capteurs de surveillance. En réponse aux questions sur *Fenceline*, un documentaire sur la situation à Norco qui a été diffusé par la chaîne américaine PBS, M. Armstrong a expliqué que ce film avait provoqué de l'inquiétude dans la collectivité, démontré la nécessité d'une surveillance de la qualité de l'air et entraîné le déménagement de certains résidents.

4. Discussion sur les tendances clés des rapports *À l'heure des comptes*

Catherine Miller, de la firme Hampshire Research Associates, a présenté un résumé des rapports *À l'heure des comptes* reposant sur plus de 200 substances chimiques et secteurs industriels courants. En 2001, 2,95 millions de tonnes de substances chimiques ont été rejetées et transférées en Amérique du Nord. De 1995 à 2001, les rejets et transferts sur place dans l'air ont diminué de 14 p. 100. Entre 1998 et 2001, on a enregistré une baisse des rejets dans l'air (18 p. 100) et des rejets dans le sol (26 p. 100) ainsi qu'une augmentation de 26 p. 100 des rejets dans le sol hors site.

Les transferts transfrontaliers ont évolué pendant cette période. Aux États-Unis, les transferts de substances vers le Canada ont diminué, mais les transferts vers le Mexique ont augmenté. Au Canada, les transferts vers les États-Unis ont augmenté. Il n'existe aucune donnée pour le moment sur les transferts du Mexique vers les États-Unis ou le Canada.

Dans l'ensemble, les réductions des quantités déclarées à l'INRP et au TRI sont attribuables à un groupe d'établissements qui déclarent de plus grandes quantités de rejets et de transferts (plus de 100 tonnes). Un autre groupe d'établissements déclarant des quantités plus modestes de rejets et transferts de substances chimiques (moins de 100 tonnes) accroît ses rejets et transferts au fil du temps dans l'ensemble.

On peut consulter le rapport *À l'heure des comptes 2001* et la base de données connexe à l'adresse <www.cec.org/takingstock>.

5. Possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2003*

Les participants ont analysé sept possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2003* en s'inspirant du document de synthèse distribué avant la réunion :

1. Concentrer l'attention sur la « porte de derrière »
2. Déclaration des activités de prévention de la pollution
3. Analyse sectorielle
4. Nouvelles listes de substances chimiques fondées sur leurs effets sur la santé
5. Liens vers les données DUNS
6. Présentation géographique accrue
7. Idées des participants

5.1 Possibilité n° 1 : Concentrer l'attention sur la « porte de derrière »

Le rapport *À l'heure des comptes 2001* fait état d'une baisse de 19 p. 100 des rejets sur place entre 1998 et 2001 (attribuable en grande partie aux importantes réductions de rejets dans l'air des établissements qui déclarent de grandes quantités). Au même moment, on constate, dans de

nombreux établissements, une hausse des quantités de substances chimiques expédiées « par la porte de derrière » vers des sites d'enfouissement (hausse de 3 p. 100 entre 1998 et 2001) et des égouts (7 p. 100 entre 1998 et 2001) hors site, ainsi qu'une hausse des quantités de métaux expédiées hors site aux fins d'élimination et de transfert à l'égout (2 p. 100). En règle générale, on observe un changement dans la gestion des substances chimiques par les établissements; alors qu'elles étaient rejetées dans l'air et dans l'eau sur place, elles sont maintenant expédiées hors site aux fins de mise en décharge, de traitement et de transfert à l'égout. Le rapport *À l'heure des comptes 2001* s'intéressait particulièrement aux rejets dans l'air et étudiait de près les secteurs, les substances chimiques et les établissements déclarant d'importantes quantités de rejets dans l'air. Pour le rapport 2003, il serait peut-être bon de jeter un regard plus attentif à ces moyens détournés et d'analyser les substances, les secteurs, les établissements et les États/provinces qui expédient des substances chimiques vers des décharges, des stations de traitement et des égouts.

Les participants étaient intéressés par l'idée de se concentrer sur les émissions des usines de traitement des eaux usées, mais ils ont fait remarquer qu'il s'agissait d'un sujet strictement canadien, puisque ces usines ne font pas de déclaration au TRI. Pour certains participants, ce sujet est trop complexe et exige trop d'effort pour justifier une étude plus approfondie. Un participant a ajouté qu'on présumait que les substances chimiques rejetées dans l'air en moins grande quantité et expédiées aux sites d'enfouissement en plus grande quantité étaient les mêmes, alors qu'il pourrait s'agir de substances différentes. On a précisé que le recyclage n'était pas visé par ce projet d'analyse. Certains participants se sont dits préoccupés par les émissions des *maquilladoras*, et ils aimeraient savoir si ces émissions doivent être déclarées au RETC. Un participant a souligné qu'on devrait laisser tomber les expressions « porte de derrière » ou « moyens détournés », car elles peuvent laisser entendre que ces transferts sont illégaux.

5.2 Possibilité n° 2 : Déclaration sur les activités de prévention des pollutions

La prévention des pollutions est une priorité des pouvoirs publics des trois pays. En 2002, pour la toute première fois, le TRI et l'INRP avaient des catégories similaires de déclaration des activités de prévention de la pollution. Cela permettra d'apparier les données sur ces activités dans les deux pays. Le RETC du Mexique prévoit lui aussi une déclaration similaire des activités de prévention des pollutions. Ce volet spécial pourrait présenter des données sur les activités de prévention des pollutions pour 2002 et 2003 et fournir une analyse des principales activités déclarées ainsi que des secteurs, établissements et sites qui déclarent des activités de prévention des pollutions.

Ce volet permettrait également de déterminer si les mesures préventives permettent de réduire les rejets et les transferts, en vérifiant si ces établissements déclarent également une réduction progressive des rejets et des transferts. On pourrait effectuer une comparaison des activités de prévention des pollutions entre les établissements qui déclarent des rejets et des transferts importants et ceux qui déclarent des rejets et transferts moins importants. Le rapport *À l'heure des comptes 1997* contenait une section spéciale sur la prévention de la pollution, et le rapport de 2003 offre l'occasion idéale de constater l'évolution de la situation.

Les participants ont souligné certaines lacunes associées aux données sur la prévention de la pollution : les données sont qualitatives et non quantitatives; la qualité des données varie; il y a souvent un manque d'uniformité des données entre les établissements ou secteurs; les établissements interprètent mal la définition de prévention des pollutions et leurs rapports ne sont donc pas exacts; certaines mesures préventives entraînent des réductions à long terme qui ne sont pas constatées après la première année de déclaration; il n'existe pas nécessairement de liens entre les activités préventives et la réduction des rejets; il faudrait s'intéresser davantage aux méthodes de réduction à la

source, plutôt qu'à la gestion et aux bonnes pratiques d'exploitation; enfin, il faut accroître les descriptions anecdotiques des méthodes utilisées par des entreprises pour réduire la pollution.

De plus, les participants ont souligné qu'une orientation sur la prévention de la pollution pourrait être histoire positive et faire appel aux données des trois pays. Le TRI compte une annexe écrite sur la prévention de la pollution qui pourrait être utilisée pour cette analyse. Cette section pourrait : promouvoir la prévention des pollutions comme une bonne façon d'économiser de l'argent et de réduire les rejets; souligner les efforts de l'entreprise; encourager l'utilisation des données du R RTP dans les rapports sur le rendement financier; étudier les liens entre la prévention de la pollution et l'innovation; et être rattaché à d'autres activités similaires, dont la chimie écologique et la production propre. Selon l'étude menée par un participant, les entreprises qui prennent des mesures préventives ont été récompensées sur le marché boursier à long terme. Un autre participant a indiqué que la chaîne d'approvisionnement pourrait être utilisée plus judicieusement pour accroître les méthodes de prévention de la pollution.

Dans l'ensemble, les participants appuient tous les efforts visant à encourager la prévention de la pollution, mais ils craignaient que la qualité des données sur la prévention de la pollution ne soit pas suffisante pour permettre une analyse détaillée.

5.3 Possibilité n° 3 : Analyse sectorielle

Les rapports *À l'heure des comptes* précédents portaient essentiellement sur deux secteurs : les métaux primaires et les pâtes et papiers. Or, il serait peut-être bon de consacrer un chapitre à un autre secteur sélectionné en fonction des critères suivants :

- grandes quantités de rejets et de transferts de carcinogènes, de substances chimiques ou de substances toxiques persistantes et bioaccumulables (STPB) figurant sur la liste de la *Proposition 65* de la Californie;
- augmentations (ou réductions) progressives des rejets et des transferts;
- écart important dans les rejets et transferts moyens entre l'INRP et le TRI;
- grande quantité de transferts à l'égout, aux fins de traitement ou d'injection souterraine;
- différences dans la déclaration des activités de prévention de la pollution.

Cette analyse pourrait décrire le secteur, les substances chimiques rejetées et transférées ainsi que les tendances dans le temps. On pourrait également analyser les programmes et les règlements visant à réduire les rejets et les transferts, et comparer les différences entre les rejets déclarés au TRI et à l'INRP dans ce secteur. Cette analyse sectorielle pourrait éventuellement inclure les données du Mexique. Certains secteurs sont intéressants, notamment la fabrication de ciment, qui rejette de grandes quantités d'un grand nombre de STPB; le secteur du caoutchouc et du plastique, qui rejettent de grandes quantités d'un grand nombre de carcinogènes; l'industrie de l'électronique, qui a déclaré des réductions supérieures à la moyenne dans les rejets totaux (32 p. 100 par rapport à 16 p. 100 pour l'ensemble des industries). Cette analyse pourrait être réalisée en collaboration avec le secteur industriel, des chercheurs universitaires et/ou des ONG.

De nombreux participants sont favorables à un examen plus approfondi d'un secteur, particulièrement la fabrication du ciment – une industrie qui est une source de PBT, qui déclare d'importants rejets de substances chimiques toxiques dans le cadre de l'INRP et du TRI, et qui rejettent une grande quantité

d'émissions de gaz à effet de serre et de PCA. En outre, ce secteur est intégré à l'échelle nord-américaine. Les participants ont indiqué qu'auparavant, les cimenteries mexicaines qui étaient équipées de techniques de pointe recevaient la certification d'industrie propre. Mais l'adoption du combustible par les industries mexicaines, qui délaissent le gaz naturel au profit du charbon, du pétrole, des pneus et des déchets dangereux, suscite des inquiétudes grandissantes par rapport aux émissions de ces usines. D'autres ont déclaré que les fours de génération des cimenteries constituent une méthode de gestion des déchets importante et équilibrée, que l'empilage de déchets comme les pneus entraîne souvent plus de problèmes et qu'un récit négatif peut compromettre la participation de l'industrie aux réunions du Groupe consultatif.

Enfin, un nombre plus restreint de participants étaient intéressés par les secteurs de l'électronique et des raffineries pétrolières.

5.4 Possibilité n° 4 : Nouvelles listes de substances chimiques fondées sur leurs effets sur la santé

Une foule de nouvelles listes de substances chimiques établies d'après leurs effets sur la santé pourrait être envisagée pour le rapport *À l'heure des comptes 2003*. Pour le moment, le rapport analyse les données des RRTP en utilisant les éléments suivants : 1) les carcinogènes connus ou probables, et 2) les substances figurant sur la liste de la *Proposition 65* de Californie (substances qui causent le cancer, des malformations congénitales ou d'autres problèmes du système reproducteur, selon les connaissances de l'État de la Californie). Nous pourrions envisager de nouvelles listes de substances chimiques fondées sur des caractéristiques telles que la toxicité, la bioaccumulation ou la persistance, sur les substances chimiques associées aux programmes ou sur les substances chimiques figurant sur d'autres listes de réglementation. On pourrait également envisager une analyse des secteurs, établissements et territoires reposant sur ces nouvelles listes.

Les participants ont proposé d'autres listes, dont la liste de la charge corporelle de l'organisme *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC, Centre épidémiologique) des États-Unis, une comparaison entre les listes nord-américaines et européennes, et l'ajout des substances chimiques qui freinent le développement dans la petite enfance. Un éventail varié de listes serait utile, puisque chacune de ces listes offre une perspective unique sur les données. En outre, on pourrait ajouter diverses listes sur le site Web. Enfin, les participants étaient favorables à l'inscription des pesticides sur les listes à déclaration obligatoire du TRI de l'INRP.

5.5 Possibilité n° 5 : Liens avec les données DUNS

Le Canada, le Mexique et les États-Unis demandent aux établissements de fournir leur numéro d'entreprise Dunn and Bradstreet (numéro DUNS). Ce numéro est rattaché à une multitude de sources de données financières sur l'établissement, entre autres la cote de crédit, les données sur le personnel, les coefficients d'exploitation, la propriété et l'historique des paiements. On peut également consulter les données DUNS par secteur, en utilisant les codes SIC (classification type des industries), ce qui permet une analyse sectorielle.

Ce volet pourrait examiner certains rapports entre le rendement environnemental et économique. Il pourrait constituer une orientation audacieuse pour le rapport *À l'heure des comptes*, en amorçant une étude des problèmes pressants relatifs à l'environnement et à l'économie. Ce volet pourrait être réalisé en collaboration avec l'industrie, le milieu de la recherche universitaire et/ou des ONG. Il faudrait avoir

accès à certaines sections de la base de données DUNS (par voie d'acquisition ou de négociation, ou sous forme de contribution d'un utilisateur existant).

On pourrait également utiliser les données DUNS pour déterminer le nombre d'établissements dans la catégorie de dix employés et moins (sous le seuil de déclaration) dans chaque secteur. Cela fournirait un aperçu de la proportion des établissements non visés par l'INRP ou le TRI.

Les participants étaient favorables à l'utilisation des données des RRTP pour établir des liens avec les données économiques. Selon eux, cela démontrerait un rapport positif entre l'environnement et l'économie, et engloberait certains concepts du « paradigme économique, social et environnemental ». Le problème de synchronisme éventuel a été souligné – les données DUNS sont généralement récentes, et l'analyse devra s'appuyer sur les données DUNS archivées pour s'harmoniser avec les données des RRTP de 2003. Quelques autres secteurs pourraient être sélectionnés pour cette analyse, et des établissements pourraient être analysés en fonction des quantités de rejets (petites, moyennes ou grandes). Une participante a dit qu'elle utilisait une base de données gratuite sur le rendement économique au lieu des données DUNS. Il reste à déterminer s'il faut utiliser le niveau de données s'appliquant à l'établissement ou à l'entreprise mère et comment établir des liens entre ce volet et les travaux du secteur de programme relatif à l'environnement et au commerce de la CCE.

5.6 Possibilité n° 6 : Accroître la présentation géographique

Les responsables de la mise au point du rapport *À l'heure des comptes 2003* pourraient des efforts et des ressources en vue d'accroître la présentation géographique des données. On peut stimuler l'intérêt du lecteur avec des cartes et des analyses régionales. Voici quelques idées à retenir : cartographie des bassins versants et bassins d'air, plans d'eau et bassins hydrographiques; cartographie des établissements qui déclarent une augmentation/réduction des rejets, ou de grandes quantités de rejets de carcinogènes.

Les participants étaient favorables à un accroissement de la présentation géographique des données dans le rapport *À l'heure des comptes*, possiblement au moyen d'une cartographie SIG des bassins d'air, des bassins versants et des régions frontalières. Les participants ont souligné qu'il était difficile de délimiter les bassins d'air, qui peuvent varier selon les substances chimiques et les saisons. En outre, les émissions provenant d'un milieu peuvent se retrouver dans un autre milieu. Selon un participant, on pourrait utiliser des outils de cartographie ouverte, ce qui permettrait à d'autres utilisateurs d'importer des données des RRTP dans leurs travaux de cartographie.

5.7 Possibilité n° 7 : Vos idées

On avait demandé aux participants de suggérer des analyses ou des priorités spéciales pour le rapport *À l'heure des comptes*. Selon un participant, le thème du rapport de 2003 devrait témoigner des dix années d'expérience avec les RRTP en Amérique du Nord, peut-être par une étude rétrospective de l'évolution des RRTP nationaux. Un participant pense qu'il faudrait étudier le secteur agricole, qui est une source importante de rejets dans l'eau, tandis qu'un autre a proposé qu'on étudie le rôle des données des RRTP dans la situation de la pollution dans son ensemble. Enfin, un participant a suggéré d'établir des liens entre la déclaration des polluants et les coûts des soins de santé.

Les participants devaient choisir une des idées discutées. La plupart des participants étaient en faveur de la possibilité n° 3 (analyse sectorielle) et de la possibilité n° 4 (nouvelles listes). Un nombre moins élevé de participants ont sélectionné la possibilité n° 5 (analyse économique), la possibilité n° 2 (prévention des

pollutions) et la possibilité n° 1 (analyse de la « porte de derrière »). D'aucuns ont affirmé que la possibilité n° 6 (présentation géographique) constituait davantage une méthode de présentation des données qu'un élément du rapport proprement dit.

6. Orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 2003*

Les réunions consultatives annuelles sont des rencontres importantes qui permettent aux intervenants d'encadrer la mise au point des rapports *À l'heure des comptes*. Voici un survol des orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 2003* qui tient compte des observations formulées lors de la réunion et de la disponibilité des ressources.

Les participants à la réunion du Groupe consultatif ont porté leur choix sur la possibilité n° 3 (analyse sectorielle) et la possibilité n° 4 (nouvelles listes). Par conséquent, la CCE se concentrera sur ces deux thèmes dans la préparation du rapport *À l'heure des comptes 2003* et du site Web s'y rattachant.

S'agissant de la possibilité n° 3 (analyse sectorielle), le rapport comprendra une analyse basée sur une étude fouillée des données des RRTP nationaux dans un secteur donné, combinée à d'autres données environnementales, réglementaires et économiques pour ce secteur. Pour la plupart des participants, le secteur le plus intéressant à cet égard est l'industrie de la fabrication de ciment. Cette section exposera les rejets et les transferts dans ce secteur ainsi que les tendances dans la période visée. En outre, elle pourrait éventuellement être liée aux travaux du programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce de la CCE, qui étudie l'intégration et la propriété des cimenteries en Amérique du Nord. De plus, la CCE envisagera la possibilité d'étudier les efforts de prévention de la pollution dans ce secteur, d'établir des liens avec les données DUNS et d'offrir une certaine présentation géographique des données.

Pour ce qui est de la possibilité n° 4 (nouvelles listes), la CCE étudiera la possibilité d'augmenter le nombre de listes de substances chimiques disponibles aux fins d'analyse sur le site Web *À l'heure des comptes* en ligne. Cela permettrait aux utilisateurs d'analyser les données appariées à partir d'une liste de sujets d'intérêt. On pourrait également envisager certaines approches faisant appel à différentes listes de substances chimiques qui pourraient être adoptées dans la version révisée du rapport sur les substances chimiques et la santé des enfants.

6.2 Discussion sur la structure et le contenu des réunions

Les participants ont émis les suggestions suivantes sur la structure de la prochaine réunion du Groupe consultatif :

- organiser un atelier sur un sujet unique, avant ou après la discussion annuelle d'une journée sur les possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes*
- organiser un symposium, jumelé à une sollicitation de documents

On a proposé une foule de thèmes pour l'atelier : examen des données appariées; formation et sensibilisation; promotion du renforcement des capacités et de la formation au Mexique; soutien à la mise en œuvre du programme de RETC au Mexique; formation sur la déclaration des rejets; méthodologies d'estimation; réponse aux demandes d'information des médias; inviter des homologues européens à décrire les progrès accomplis en Europe au niveau des registres et des inventaires des émissions; méthodes permettant de comprendre les répercussions sur l'écologie locale.

La prochaine réunion du Groupe consultatif aura lieu au Mexique, ce qui peut offrir des occasions spéciales de modifier la structure et le contenu de la réunion.

Les participants ont proposé de jumeler la réunion sur le RRTP avec d'autres réunions. L'EPA organise une réunion sur le TRI en février 2005, à Washington, D.C. La CCE étudiera la possibilité d'établir des liens entre cette réunion et le symposium organisé par son secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Selon un participant, pour définir la structure de la réunion, il faudrait d'abord établir clairement ses objectifs.

Pour la réunion du Groupe consultatif qui aura lieu au Mexique à l'automne 2005, la CCE étudiera la possibilité de tenir un atelier qui fera complément aux consultations régulières sur le rapport *À l'heure des comptes*. Cet atelier d'une journée sera organisé avant ou après les consultations régulières et aura pour but d'appuyer la mise en œuvre du programme de RETC au Mexique et de favoriser le partage de l'expertise en matière de RRTP entre les pays. Pour les prochaines années, on envisagera la tenue d'un symposium sur les RRTP nationaux, le parrainage d'une réunion mixte avec un autre secteur de programme de la CCE ou d'autres activités.

Les observations sur les rapports *À l'heure des comptes* sont accueillies en tout temps. Veuillez faire parvenir vos observations à la CCE, à l'adresse indiquée au début du présent rapport.



Annexe A : Liste des participants

Annual Meeting of the Consultative Group for the North American Pollutant Release and Transfer Register (RRTP) Project

Grupo Consultivo del proyecto Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes (RETC)

Réunion annuelle du Groupe consultatif sur le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP)

Montréal (Québec) Canada
22 et 21 octobre 2004

Liste finale des participants / Final List of Participants / Lista final de participantes

SVP veuillez informer le Secrétariat de toute erreur ou omission
Please inform the Secretariat of any mistakes or missing names
Favor de informar al Secretariado de cualquier error u omisión